



**DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE
D'UNE GRUE OU D'UN CAMION –GRUE
ET D'AUTORISATION DE SURVOL**

Direction des Services Techniques

6 boulevard Robert Thiboust- 77700 SERRIS

Tél : 01 60 43 66 81 – Mail : s-technique@mairie-serris.net

ENTREPRISE BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION : _____

Nom et numéro de téléphone du responsable du chantier joignable 24h/24 et 7j/7 :

M. : _____, tél : _____, port : _____

ADRESSE DU CHANTIER : _____

INSTALLATION SOUHAITEE : grue camion-grue

sur le domaine public, sur domaine privé et domaine public, entièrement en domaine privé

survol du domaine public, survol de propriété privée (joindre les autorisations de survols des propriétaires ou de leurs représentants)

survol de site sensible (1) (joindre les autorisations de survols délivrés par les gestionnaires des sites concernés avec leurs Prescriptions spécifiques)

DUREE PREVISIONNELLE D'UTILISATION DE L'ENGIN : du :...../...../20.... au/...../20.....

MARQUE : _____, TYPE : _____, CHARGE MAXIMALE : _____ Kg

HAUTEUR SOUS CROCHET : _____ m, HAUTEUR TOTALE : _____ m

LONGUEUR DE LA FLECHE : _____ m, LONGUEUR DE LA CONTRE-FLECHE : _____ m,

ENCOMBREMENT AU SOL HORS TOUT

(y compris les espaces entre la machine et la palissade et entre la machine et l'ouvrage à créer) : _____ *

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE :

1 plan au 1/500^{ème} précisant :

les limites du chantier ;

l'implantation de la (des) machine(s) et leur aire de balayage respectives ;

les bâtiments publics.

1 plan au 1/1000^{ème} représentant la zone de réception des marchandises et la zone d'attente des véhicules avant réception des marchandises.

1 certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain supportant la (les) machine(s).

1 certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus (si la machine est installée à côté et au dessus du talus de terrassement).

1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque propriété survolée par la flèche.

1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site sensible (1) survolé par la flèche (avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chacun des sites survolés).

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU PLUS TARD 1 MOIS APRES L'INSTALLATION DE LA MACHINE ET AVANT SON UTILISATION:

1 attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation de montage

Les attestations des conducteurs d'engins

Fait à :, le

Signature et cachet du demandeur

Document à renvoyer 3 semaines avant le début des travaux

Avec la demande d'occupation du domaine public et les pièces justificatives à : Direction des Services Techniques

(1) Site sensible : bâtiment, ou partie de bâtiment abritant un organisme qui exige une protection particulière de ses abords ou de ses accès.